



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-07-101

### Motion de soutien au projet de mise à 2x2 voies de la RD 1330

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 25 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 42

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

14 SEPTEMBRE 2017

Secrétaire de séance :  
Patrice CORNU

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

#### *Séageaient à l'assemblée,*

- \* Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL BENOIT (Senlis)
- \* Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chalis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

*Pouvoirs :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint-Frambourg)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascal LOISELIER (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Maurice CLERGOT (Senlis)
- \* Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis) à Véronique LUDMANN (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Jacky MELIQUE (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Marie-Paule ECKHOUD (Borest)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Ognon)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :***

Néant

### **Exposé des motifs et motion proposée**

Dans le cadre des questions orales, Monsieur Jérôme BASCHER, Président de séance, sollicite le Conseil Communautaire pour soutenir une motion de soutien au projet de mise à 2x2 voies de la Route Départementale 1330.

Cette proposition reçoit l'accord de l'ensemble des membres présents.

Monsieur Jérôme BASCHER, président de séance propose de mettre le vote de cette motion à l'ordre du jour de la séance de Conseil de Communauté.

Il propose la motion suivante :

**« Le Conseil Départemental de l'Oise, en tant que Maître d'Ouvrage, a décidé de réaliser les travaux de mise en 2\*2 voies de la Route Départementale 1330, entre le carrefour de la Faisanderie et l'A1, sur les communes de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant.**

A ce titre, par arrêté préfectoral du 14 juin 2017, une enquête publique a été prescrite du mercredi 6 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 2017 inclus, sur le territoire des communes de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant, en vue de statuer sur les demandes présentées par le Département de l'Oise.

Les représentants de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise sont très favorables à cet aménagement important et attendu par la population du territoire.

Cet aménagement a plusieurs objectifs, parmi lesquels l'amélioration des conditions de circulation routière et la sécurité sur cette route très empruntée. Tout d'abord, il permettra de faciliter la desserte vers la commune de Fleurines. Soucieux de l'environnement, le projet présenté prendra en compte les corridors écologiques existants, par la création d'un « *bio pont* », en amont du giratoire de la Faisanderie. Enfin, il est envisagé d'améliorer la circulation au niveau de l'échangeur de la Route Départementale 932 (vers Chamant) et créer un giratoire sur la Route Départementale 1324 (vers Crépy-en-Valois) ».

Par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire acceptent de délibérer sur cette motion.

- 8 NOV. 2017

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 42 présents, 6 absents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire adoptent une motion de soutien de mise en 2x2 voies de la Route Départementale 1330.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : - 7 NOV. 2017  
Et de l'affichage le : - 8 NOV. 2017

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 10 OCT. 2017

Le Président,

  
Jérôme BASCHER.



Le Président,

  
Jérôme BASCHER